



Réunion du Conseil municipal du 19 mai 2026
--

Le dix neuf mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Charmé s'est réuni sur la convocation de Monsieur Mickaël AUDOUIN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 13/05/2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents :

- Monsieur Mickaël AUDOUIN
- Madame Corinne BARRET
- Madame Sabrina BECHIEAU
- Madame Emeline GASSELING
- Madame Nadia GREGOIRE
- Monsieur Franck LAVIGNE
- Madame Chantal MACHET
- Madame Marilyne MELON
- Monsieur Jérôme PETURAUD

Absents excusés :

- Monsieur Jean-Michel RABIOUX pouvoir à Mickaël AUDOUIN
- Monsieur Louis MOREAU

Secrétaire de séance :

- Madame Marilyne MELON

Assiste au conseil :

M. Valentin BONNET

Ordre du jour

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 23 avril 2026
2. Délibération relative à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
3. Délibération relative au service ADS (Application du Droit des Sols)
4. Modification du délégué agent au CNAS
5. Questions diverses

Séance ouverte à 19h15

L'ensemble du Conseil Municipal apporte son soutien à Monsieur Jean-Michel RABIOUX et lui adresse ses sincères condoléances.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est soumis à l'approbation du Conseil.

Aucune question ni remarque n'ont été formulées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Tableau : Résultat des votes

Vote	Résultat
Nombre de votants	10
Dont nombre de procurations	1
Voix pour	10
Voix contre	
Abstentions	

2. Délibération relative à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La CCID intervient en matière de fiscalité locale. Elle est notamment consultée sur :

- les évaluations foncières ;
- les modifications affectant les propriétés bâties et non bâties ;
- certaines questions relatives aux bases d'imposition locales.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient :

- d'établir une liste de contribuables répondant aux conditions requises ;
- de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

La commission sera ensuite constituée par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire précise que la CCID comprend :

- le Maire ou son représentant, président de la commission ;
- des commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques.

Il convient de proposer 24 personnes afin de permettre au Directeur départemental des finances publiques de procéder à la désignation des 12 commissaires composant la commission, soit :

- 6 commissaires titulaires ;

- 6 commissaires suppléants.

La liste proposée est la suivante :

- M. Jean-Michel RABIOUX
- Mme Marilyne MELON
- Mme Chantal MACHET
- Mme Sabrina BECHIEAU
- Mme Emeline GASSELING
- M. Jérôme PETURAUD
- M. Franck LAVIGNE
- Mme Walbourge Nadia GREGOIRE
- Mme Corinne BARRET
- M. Valentin BONNET
- M. Jean-Yves VARAGNAC
- M. Daniel MUSSET
- M. Benoît FRADIN
- M. Alaric GAUTIER
- M. Bernard BORNE
- M. Pascal ROUX
- M. Didier MOREAU
- M. Hervé MOREAU
- M. Clément MEUNIER
- M. Antoine MOREAU
- M. Johann GASSELING
- M. Yves BARBARIT
- M. Anthony SAUVERON
- M. Bertrand FRADIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des 24 personnes proposées.

Tableau : Résultat des votes

Vote	Résultat
Nombre de votants	10
Dont nombre de procurations	1
Voix pour	10
Voix contre	
Abstentions	

3. Délibération relative au service ADS (Application du Droit des Sols)

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le Maire rappelle la demande du service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Dans le cadre de l’instruction des autorisations d’urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d’urbanisme, etc.), la commune adhère au service ADS de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Afin d’assurer :

- la continuité du service ;
- la sécurité juridique des procédures ;
- la légalité des actes délivrés ;

il convient, lors d’un des premiers conseils municipaux, de procéder aux formalités suivantes :

a) Autorisation donnée au Maire de signer la convention ADS

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention relative à l’instruction des autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes.

Cette convention :

- précise les missions confiées au service instructeur ;
- définit les responsabilités respectives de la commune et de la communauté de communes ;
- fixe les modalités de fonctionnement du service.

Monsieur le Maire précise que cette convention ne pourra être signée qu’après l’élection du Président de la Communauté de Communes.

b) Délégation de signature aux instructrices ADS

Il convient également de transmettre :

- l’arrêté de délégation de signature du Maire aux instructrices ADS.

Cette délégation permettra :

- l’envoi des consultations ;
- les demandes de pièces complémentaires ;
- les notifications de majoration de délais ;
- et le bon déroulement de l’instruction des dossiers.

c) Instruction des DIA et DPU

Deux possibilités sont proposées concernant l’instruction des Déclarations d’Intention d’Aliéner (DIA) :

- soit par la Communauté de Communes ;
- soit directement par la commune.

Dans l’hypothèse où les DIA seraient instruites par la Communauté de Communes, il conviendra également de transmettre un courrier sollicitant la délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU).

Monsieur le Maire rappelle également les tarifs appliqués :

Acte	Sigle	Tarif
Déclaration d'intention d'aliéner	DIA	35 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUb	124 €
Déclaration préalable de travaux	DP	124 €
Permis de construire maison individuelle	PCMI	176 €
Permis de construire autre	PC	229 €
Permis d'aménager	PA	353 €
Permis de démolir	PD	88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des dispositions à l'unanimité.

Tableau : Résultat des votes

Vote	Résultat
Nombre de votants	10
Dont nombre de procurations	1
Voix pour	10
Voix contre	
Abstentions	

4. Modification du délégué agent au CNAS

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le Maire rappelle le rôle du Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Le CNAS propose des prestations d'action sociale destinées aux agents territoriaux et, le cas échéant, aux élus. L'adhésion permet notamment de bénéficier :

- d'aides sociales ;
- de prestations culturelles et de loisirs ;
- d'aides liées à la famille, au logement ou aux vacances ;
- de dispositifs de solidarité et de soutien.

Le Conseil Municipal doit :

- confirmer ou renouveler l'adhésion de la commune au CNAS ;

- désigner un délégué élu ainsi qu'un délégué représentant les agents ;
- prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Suite au départ de Madame DUBAN, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué représentant les agents afin d'assurer son remplacement. Celui-ci sera assuré par Madame MORENO notre nouvelle secrétaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Tableau : Résultat des votes

Vote	Résultat
Nombre de votants	10
Dont nombre de procurations	1
Voix pour	10
Voix contre	
Abstentions	

5. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle en préambule l'importance de la confidentialité de certains échanges tenus lors des réunions du Conseil Municipal.

1. Ressources humaines

Renouvellement du poste agent technique : Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat d'un des agents techniques pour une durée identique à la précédente.

Il précise qu'il a bénéficié d'une évolution d'échelon, passant de 1 à 5. Comme cela est pratiqué pour l'ensemble des agents, il apparaît cohérent de procéder à ce renouvellement dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Poste agent de restauration : Monsieur le Maire informe le Conseil que le poste occupé par l'agent de restauration sera prochainement publié, cette dernière ayant fait le choix de ne pas renouveler son contrat, qui prendra fin à la fin du mois d'août.

Il est proposé de publier un poste identique, avec le même volume horaire. La rémunération sera déterminée en fonction des compétences du candidat retenu.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Situation d'un agent administratif : Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devra se prononcer lors de la réunion de juin sur l'avenir du poste de l'agent administratif s'occupant de l'agence

postale.

Il rappelle que cet agent travaille au sein de la collectivité depuis bientôt six ans :

- deux années en contrat PEC ;
- puis plusieurs renouvellements en CDD.

Au terme de six années, il n'est plus possible de renouveler son contrat sous cette forme. Une réflexion devra donc être menée sur une éventuelle stagiairisation sur le poste actuel.

Le Conseil Municipal se montre favorable à une stagiairisation.

2. Première réflexion sur le devenir du logement de la Poste :

Monsieur le Maire ouvre une première réflexion concernant l'avenir du logement de la Poste.

Il invite les conseillers à réfléchir aux différentes possibilités d'utilisation du lieu :

- Espace de rencontre ;
- Réhabilitation ;
- Autres projets d'intérêt communal.

Il est également évoqué la possibilité de créer une commission dédiée afin de réfléchir plus largement à l'avenir de ce bâtiment.

Les conseillers demandent qu'une visite des lieux soit organisée. Une date reste à fixer.

3. Point sur les actions engagées :

- **Achat des barnums** Monsieur le Maire informe le Conseil que les barnums commandés sont arrivés le matin même.

- **Achat de la chambre froide** : après les renseignements eu par une conseillère, une demande de rendez-vous est proposée au samedi 23 mai 2026 en attente de confirmation.

- **Retour sur la cérémonie du 8 mai** : Monsieur le Maire demande un retour concernant la cérémonie du 8 mai. Les conseillers indiquent avoir trouvé la cérémonie très réussie.

- **Point sur la balayeuse** : L'achat d'une balayeuse est prévu, en principe, pour septembre 2026.

- **Projet photovoltaïque « Moussac »** : Monsieur le Maire indique que plusieurs entreprises ont été sollicitées concernant le projet photovoltaïque « Moussac ».

Il demande au Conseil s'il souhaite relancer le projet et solliciter une étude par une entreprise spécialisée.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une rencontre.

- **Achat de friteuses** : Monsieur Jérôme PÉTURAUD présente une comparaison de plusieurs modèles de friteuses : modèles gaz ; modèles électriques ; équipements sur pied ou à poser.

Après examen des différents avantages et inconvénients, le Conseil Municipal s'interroge sur l'utilité réelle de cet achat pour la commune.

Il est évoqué la possibilité d'un achat groupé avec les associations de la commune, éventuellement accompagné d'une participation financière de la mairie sous forme de subvention.

Il est proposé d'organiser une rencontre avec les associations afin d'échanger sur ce sujet.

-campagne stérilisation : une campagne de stérilisation aura lieu du 8 juin au 20 juin sur les zones suivantes : rue du cantonnier et au hameau de Bellicou.

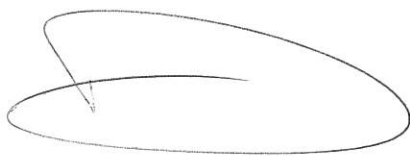
4. FDAC 2026 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier FDAC 2026 pour le chemin des Brousses est validé.

Séance levée à 21h15

Le 20/05/2026

La secrétaire de séance Marilyne MELON

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, fluid loop followed by a horizontal stroke.

Le maire Mickaël AUDOUIN



